



ASSISTANT D'EDUCATION.

Les missions

Raison d'Être du Poste (Mission Générale)

L'Assistant d'Éducation contribue à la prise en charge globale de l'élève en dehors des heures de cours strictes. Il garantit la sécurité physique, morale et affective des usagers, veille au respect des règles de vie collective, et participe activement au suivi pédagogique, éducatif et administratif des parcours scolaires. Il incarne l'autorité de l'institution avec fermeté et bienveillance.

Au quotidien

Les Assistants d'Éducation (AED) assurent des missions de surveillance, d'encadrement et d'accompagnement éducatif des élèves dans les collèges et lycées, sous l'autorité du chef d'établissement. Ils veillent à la sécurité, à la gestion de la discipline (récréations, cantine, études), et à l'aide au travail personnel, constituant un lien clé entre élèves et équipes pédagogiques.

En collaboration avec les conseillers principaux d'éducation (CPE) et l'équipe éducative, **l'AED participe à la mise en œuvre des projets éducatifs.** Il accompagne les élèves dans leurs apprentissages en proposant un soutien scolaire et une aide aux devoirs si besoin.

Il participe également à l'encadrement et à l'animation d'activités éducatives, culturelles, artistiques et sportives, contribuant ainsi à l'épanouissement personnel des élèves.

FONCTIONS PRINCIPALES DES AED.

- **Surveillance et sécurité :** Encadrement des élèves en dehors des cours (récréations, couloirs, réfectoire, internat) et gestion des absences/retards. *Faire le lien avec les familles qu'ils contactent en cas de besoin*
- **Encadrement éducatif :** Surveillance des heures de permanence (études), des retenues et aide à l'application du règlement intérieur.
- **Soutien pédagogique :** Aide à l'organisation du travail personnel des élèves et soutien en petits groupes.
- **Interface :** Lien avec le Conseiller Principal d'Éducation (CPE) et les enseignants pour signaler les difficultés.

- **Animation** : Participation aux projets de l'établissement (CVL, CESC) et accompagnement des élèves dans leurs initiatives.

1. Surveillance et Sécurité (Vie Scolaire)

- **Surveillance active** : Cour de récréation, interclasses, entrée et sortie des élèves, permanence/étude.
- **Encadrement au self** : Appels, surveillance du réfectoire et gestion de l'ordre lors de la demi-pension.
- **Faire respecter le règlement** : Veiller au respect des règles de vie (téléphones, tenue, interdictions).
- **Gestion des absences/retards** : Contrôle des entrées/sorties, saisie sur Pronote, appel des familles.
- **Gestion des conflits** : Médiation entre élèves, gestion des incidents dans les lieux de vie commune.

2. Aide Pédagogique et Éducative

- **Soutien** : Appui aux professeurs (hors temps de classe) pour l'accompagnement d'élèves en difficulté.
- **Animation** : Organisation d'activités éducatives, culturelles, artistiques ou sportives.

3. Missions Administratives et Spécifiques

- **Suivi des dossiers** : Saisie de données analyse et communication.
- **AED Référent** : Adulte relais identifié pour un niveau de classe, lien avec le Professeur Principal.

4. Encadrement des Sorties

- **Accompagnement** : Participation à l'encadrement des sorties scolaires (culturelles, sportives).